

programme, parce qu'ils ne pourront rester à l'écart. Je ne crois pas un seul instant que le premier ministre de ma province, M. Roblin, bien qu'il soit en faveur d'un régime facultatif d'assurance frais médicaux comme il était en faveur d'un régime facultatif d'assurance-hospitalisation, aurait l'audace de ne pas y participer, car aucune autre question ne nous paraît aussi digne de devenir l'enjeu d'une bataille électorale qu'un programme d'assurance frais médicaux si M. Roblin décidait de ne pas y participer.

**M. Woolliams:** Votre chef a été défait en Saskatchewan à cause du programme d'assurance frais médicaux.

**M. Orlikow:** Eh bien, c'est chose possible au Manitoba; et je dirais que si le premier ministre Manning veut combattre la mesure, la population de l'Alberta lui fera voir le fond de sa pensée sur l'assurance frais médicaux. L'opposition conservatrice nous dit que le régime proposé par le gouvernement ne vaut rien parce qu'il devrait être facultatif et ne l'est pas. Tout indique que les régimes facultatifs ne sont pas efficaces. M. le juge Hall l'a prouvé de façon concluante dans son rapport et tous les experts qui ont étudié la question en sont venus à la même conclusion.

On nous dit qu'il est impossible de mettre le régime en œuvre parce que le Canada manque de médecins. Il n'y a pas si longtemps, les dirigeants de la profession médicale croyaient pouvoir empêcher l'application du régime. Ils soutenaient que nous n'avions pas besoin d'assurance frais médicaux parce que la population recevait tous les services médicaux requis. Combien de médecins et de porte-parole des associations médicales du Canada ont déclaré dans toutes les villes du pays qu'aucun malade au Canada ne s'est vu refuser des soins médicaux, faute d'argent, car les médecins les soignaient alors gratuitement? Ils feraient cela par pure charité?

Comme la profession médicale organisée se rend compte, qu'elle le veuille ou non, que le régime d'assurance frais médicaux sera adoptée, elle invoque l'argument suivant: «Le programme est sur le point d'être adopté, mais il ne peut l'être, car il n'y a pas un nombre suffisant de médecins.» Elle a changé radicalement d'attitude; et bien entendu, le parti conservateur a adopté l'attitude qu'on pouvait prévoir, car il parle toujours au nom de puissants groupes organisés au Canada.

**M. Woolliams:** Que dire des syndicats?

**M. Orlikow:** Il n'y a pas suffisamment de médecins au Canada, mais cette situation n'est pas attribuable à la mise à exécution éventuelle du régime d'assurance frais médicaux. Nous avons entendu le député de Calgary-Sud (M. Ballard) consigner au compte

[M. Orlikow.]

rendu hier le nombre incroyable de médecins qui partent de Grande-Bretagne. De nombreux médecins quittent la Grande-Bretagne, et ses habitants éprouvent des difficultés en ce qui concerne les services médicaux. Mais il y a moins de médecins qui ont quitté la Grande-Bretagne cette année, en dépit du régime d'assurance frais médicaux, en comparaison de ceux qui quittent le Canada pour se rendre aux États-Unis, compte tenu d'un ajustement pour l'écart démographique, car durant les cinq dernières années, 500 médecins ou plus ont quitté notre pays pour se rendre aux États-Unis.

Cela n'est pas arrivé à cause du régime d'assurance frais médicaux. Les médecins ont commencé à quitter le Canada bien avant qu'il en soit question. Les médecins, étant des gens très pratiques, savent que le gouvernement nous promet l'assurance frais médicaux pour 1968, mais que les délais peuvent être bien plus longs. Je dis donc que les arguments invoqués par les députés au nom de l'opposition conservatrice sont non seulement erronés, mais absolument opposés aux principes énoncés par le juge Hall, président la Commission établie par le gouvernement conservateur. Au moment de la publication du rapport, le chef du parti conservateur avait souscrit à ces principes.

Je n'aimerais relever qu'un seul autre argument avancé par l'opposition conservatrice. On nous a dit que nous n'avons pas besoin d'un régime semblable; que nous n'avons pas besoin d'un régime universel obligatoire, mais d'un régime facultatif.

● (4.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je veux consigner au compte rendu un passage d'un article publié dans la page éditoriale de la *Free Press* de Winnipeg, journal conservateur.

**M. Nowlan:** Qu'entends-je?

**M. Orlikow:** Je m'excuse, je voulais dire la *Tribune* de Winnipeg. De toute façon, ces deux journaux sont conservateurs, bien que l'un continue sans doute par tradition à appuyer le nouveau parti conservateur, qui est le parti libéral. M. Val Werier, un de leurs meilleurs journalistes a écrit un article publié le 7 octobre 1966 traitant du programme facultatif de soins médicaux du Manitoba, mis en vigueur par l'admirable premier ministre conservateur, M. Roblin, qui sera probablement le prochain chef du parti conservateur au Parlement fédéral. Je ne vous lirai que quelques paragraphes de cet article pour